

ENREGISTREMENT

RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA PREMIERE MISE SUR LE MARCHE

EN/2D/CPMM/007

PR/2D/CPMM/004

Version 04

Date d'application: 01/01/2016

Page 1/4



Direction départementale de la protection des populations

Affaire suivie par :

BERTOLA Audrey

Courriel:

ddpp@bouches-du-rhone.gouv.fr

Téléphone :

Télécopie :

04 91 25 96 89

Réf:

2017-420

RAPPORT DE CONTRÔLE

Etablissement

SIRET: 30028648100027

RAISON SOCIALE: SUD ENGRAIS DISRIBUTION

Adresse de l'établissement : ZONE PORTUAIRE LES SEGONAUX

LE TREBON

13200

ARLES

Date du contrôle: 17/11/2017

Agents: BERTOLA Audrey et BALDET Emmanuel

Principales personnes rencontrées	
NOM, Prénom	Fonctions
M. NADDEO Edouard	Président Directeur Général

RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA PREMIERE MISE SUR LE MARCHE

EN/2D/CPMM/007 Page 2/4

1 - Ciblage et périmètre du contrôle

Les aspects de la réglementation qui ont été vérifiés sont les suivants :

- Code rural articles L.255-1 à L.255-11 et R,255-1 à R,255-34,
- Code de la consommation : Livres I et II,
- Règlement (CE) N°2003/2003 du 13 octobre 2001 relatif aux engrais CE,
- Règlement (CE) N°1907/2006 du 18 décembre 2006, modifié (REACH),
- -<u>Décret 80-478 du 16 juin 1980</u> portant application des articles L.214-1 et L,214-2 du Code de la consommation en ce qui concerne les matières fertilisantes et les supports de culture,
- <u>Arrêté du 8 décembre 1982</u> fixant modalités techniques du contrôle officiel des matières fertilisantes et supports de culture et vérifications auxquelles le responsable de la mise sur le marché doit procéder,
- <u>Arrêté du 5 septembre 2003</u> relatif aux vérifications auxquelles doit procéder le responsable de la mise sur le marché des matières fertilisantes et supports de culture normalisés,
- Conformité des engrais à la norme NFU 42 001,
- Décret n°78-166 du 31 janvier 1978 relatif au contrôle métrologique de certains préemballages

2-Contrôles effectués par l'agent et analyse des moyens de maitrise mis en place par l'entreprise

La société Sud Engrais Distribution est spécialisée dans la réception, le stockage, le mélange à façon, l'ensachage et la redistribution des engrais et des fertilisants agricoles.

2.1 Organisation et installation de l'établissement

La société S.E.D, d'une surface totale de 2,7 Ha se compose :

- Capacité de stockage :
- Capacité de stockage vrac d'engrais minéraux granulés :11 000 T à 13 000 T dans 18 box d'une surface de 5 500 $\rm m^2$
- Capacité de stockage couvert produits emballés : palettes et big bag d'une surface de 1300 m²
 Capacité de stockage : aire de stockage extérieure goudronnée d'une surface d'1 ha
 - Engins et équipements disponibles sur le site :
- Réception vrac train complet : 1 250 tonnes
- Réception vrac bateau fluvio-maritime, péniche et automoteur
- Capacité de déchargement : bande transporteuse 130 à 170 tonnes/heure exemple: 1 train complet déchargement 7 h à 9 h
- -1 bateau déchargement 1200 à 1400T/jour
- Chargement camion vrac avec chargeur Volvo et Caterpillar godet 3 m3
- Chargement/déchargement produits conditionnés 4 chariots 3,5 T chacun
- 1 chariot télescopique à godets 1500L ou fourches
- Taille maximale bateau fluvio-maritime: 2 500 à 3 000 tonnes



RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA PREMIERE MISE SUR LE MARCHE

EN/2D/CPMM/007 Page 3/4

- Pont bascule homologué DREAL 50 tonnes de portée
 - Moyens de production :
- Deux ateliers de conditionnement de big bags :
 l'un de 500 m², capacité 26 à 30 tonnes/heure
 le second de 450 m², capacité 50 tonnes /heure
- Une chaîne de palettisation automatisée:
 -palettiseur, housseuse, four de rétraction
 -capacité de production 35 tonnes/heure
- Capacité de fabrication d'engrais de mélange -60 tonnes/heure.

2.2 Matières premières - Achats

SED effectue des contrôles par sondages en réalisant un prélèvement qui est ensuite envoyé au laboratoire LDAR pour analyse en éléments fertilisants.

Toute réception d'une nouvelle matière première ou d'une matière première dont l'origine diffère de celle déjà présente, est soumise à une demande d'analyse auprès du fournisseur et pourra faire l'objet d'un contrôle de conformité par une analyse contradictoire de SED.

Les fournisseurs des matières premières sont éligibles selon certains critères :

- -capacité à fournir les analyses des matières premières
- -granulométrie et tenue dans le temps (entre 2 et 4 mm)
- -faible quantité de poussières à la réception et d'humidité

Ces contrôles sont réalisés sur site selon le standard national issu du Manuel qualité des mélanges et engrais solides (code de bonnes pratiques) édité par l'association européenne des mélangeurs d'engrais dont fait partie l'AFCOM.

Un prélèvement est effectué systématiquement sur chaque matière première à la réception afin de vérifier la granulométrie et la masse volumique. Ces informations sont reprises sur la fiche de réception.

2.3 Processus de transformation - production

La station de mélange est pilotée informatiquement. L'unité de production est complètement automatisée

SED réalise informatiquement une fiche de fabrication de traçabilité exhaustive (composition, conditions climatiques, pression de vapeur, etc.)

2.4 Produits finis

Des analyses sont réalisées par la SADEF sur les produits finis à la demande de SED.

2.5 Traçabilité et élaboration de numéros de lot

La société SED utilise un logiciel de calcul pour ses mélanges, réalisé en interne, conçu pour les mélangeurs d'engrais (breveté et proposé à la vente à d'autres sociétés fabricants d'engrais) : BULKBLENDING.COM.



RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA PREMIERE MISE SUR LE MARCHE

EN/2D/CPMM/007

Page 4/4

Y sont notamment intégrés : la traçabilité, la comptabilité des matières premières, les contraintes réglementaires et le processus de gestion des commandes clients.

Ce logiciel imprime les étiquettes de mélange et de matières premières en fonction de la norme de mise en marché choisie (NFU 42 001 – CE 2003/2003). Le logiciel génère automatiquement les numéros de lots qui seront imprimés sur les étiquettes et permettront d'assurer une traçabilité des fabrications. Le logiciel permet également d'imprimer une fiche de fabrication intégrant toutes les informations indispensables, y compris les numéros de lot pour la gestion de la traçabilité (base de données des formules qui permet de retrouver instantanément un mélange existant).

Une traçabilité documentaire est présente (Bon de livraison, fiche d'observation et de réception des produits utilisés au poste de déchargement, certificat du pays d'origine, rapport d'analyses LDAR).

2.6 Gestion du produit non conforme

La société SED a mis en place une procédure de rappel des produits défectueux. Les engrais retournés non conformes (provenant soit d'un fournisseur, soit d'un retour client) font l'objet d'un inertage.

3 - Documents recueillis

- organigramme + plan du site
- Liste Fournisseurs
- Instruction concernant les achats
- Annexe au contrat d'achat
- Instruction de gestion des analyses de matières premières
- Instruction de gestion des engrais non conformes
- Instruction de la classification des engrais de mélanges
- Liste clients
- Bilan fin de campagne

4 – Manquements constatés

Néant

A MARSEILLE, le 17/01/2018

Nom et signature de l'agent

BERTOLA Audre



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS Service ccrf - Loyauté des Transactions et Régulation

MARSEILLE, LE 25 JANVIER 2018

Référence à rappeler dans toute correspondance :

Dossier n°2017- 420 Départ n°2018-315

N° SIRET: 300 286 481 00027

Affaire suivie par : Audrey BERTOLA

Téléphone: 04.91.17.95.00 Télécopie: 04.91.25.96.89

Mél : ddpp@bouches-du-rhone.gouv.fr

SA SUD ENGRAIS DISTRIBUTION

LE TREBON – ZONEPORTUAIRE LES SEGONAUX 13200 ARLES

A l'attention de Monsieur NADDEO Edouard, PDG

OBJET: Transmission du rapport de contrôle CPMM 2017

Monsieur,

Suite au contrôle de la première mise sur le marché (CPMM) réalisé le 17 novembre 2017 par Madame Audrey BERTOLA et Monsieur Emmanuel BALDET, contrôleur et inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en votre présence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de contrôle faisant suite à cette intervention et vous invite à en prendre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Vu et transmis Pour le directeur Départemental, Par délégation Le Chef de service

Corinne BACQUIAS

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre po le compte de l'État.

Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dontl'adresse figure ci-contre.

aractère personnel est mis en œuvre pour Direction départementale de la protection des populations

HOTEL DES FINANCES DU PRADO - 22, RUE BORDE - 13285 MARSEILLE - CEDEX 08

Standard : 04 91 17 95 00 – Télécopie : 04 91 25 96 89 – courriel : ddpp@bouches-du-rhone.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : tous les matins de 9h à 12h - hors jeudi matin.

Accueil spécialisé des consommateurs : par téléphone au 3939 - coût = 0,15 € TTC/minute.